

OBJET : Décision Modificative n°1 Budget SPANC du SETA

Nombre de membres en exercice : **26**
 Nombre de membres présents lors de la délibération :
25
 Nombre de membres ayant donné procuration : **1**
 Date de convocation : **18 novembre 2022**
 Votes contre : **0**
 Votes pour : **26**
 Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} décembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du foyer de AYZIEU, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **M. DUFFAU Jean-Claude**

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, DIEDERICH Henri, LAPORTE Régis, BACQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à Claude SAINT-LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

BUDGET AC

M le Président détaille les montants prévisionnels 2022 par imputation et propose la décision modificative suivante :

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
11	6228	Autres charges	3 500			
68	6815	Dotation provision	90			
68	6817	Dotation dépréciation Actif		90		
70	7062	Redevances ANC			3 500	
TOTAUX			3 590	90	3 500	

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative du budget AC ainsi présentée.



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES

